

Lettre d'information concernant le retour précoce à domicile.

Suite à une nouvelle réforme du ministère de la santé publique, la durée du séjour en maternité pour un accouchement normal est de 2 jours et pour une césarienne sans complication de 3 jours.

Nous vous proposerons un rendez-vous à la clinique 48 à 72h après votre sortie.

Si vous préférez, vous pouvez également prendre rendez-vous avec une sage-femme indépendante.

Veillez nous faire part de votre choix :

- Visite postpartum à 48-72h à la **clinique** par une sage-femme (examen du bébé par le pédiatre de garde et réalisation du test de guthrie)
- Prise en charge du postpartum à votre **domicile** par une sage-femme indépendante

Le suivi de votre enfant sera réalisé par :

- Un pédiatre à la clinique, nom :.....
- Un pédiatre extérieur à la clinique, nom :.....
- ONE
- Médecin traitant

Nous, soussignés, Mme.....et Mr.....futurs parents, avons pris connaissance des différentes informations concernant le trajet de soin proposé par le service de maternité de la clinique Notre Dame de Grâce de Gosselies.

Date :.....

Signature maman

(Lu et approuvé)

Signature papa

(Lu et approuvé)